



## Conditions Générales de Vente

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la journée Conférence ICDM - conférence plénière et ateliers, repas et cocktail.

1. Les inscriptions font l'objet d'une acceptation suivant leur ordre d'arrivée.
2. Une demande d'inscription ne peut être traitée qu'après paiement des frais par virement bancaire ou carte de crédit. Nous utilisons la plateforme d'inscription en ligne et de paiement sécurisé WEEZEVENT.
3. Les frais d'inscription seront perçus en euros. Un justificatif d'inscription sera délivré par courrier électronique après réception de la demande d'inscription faite en ligne. Si le choix du mode de paiement est celui du virement bancaire, une confirmation de réservation est adressée par mail. L'inscription ne sera confirmée qu'une fois que le paiement sera effectué dans un délai de 14 jours.
4. Une confirmation d'inscription et un billet d'accès à la conférence Etat de la Chine sont envoyés par courrier électronique dans un délai de 14 jours après réception de l'intégralité du paiement. Il importe de vérifier attentivement que cette confirmation ne comporte pas d'erreurs. Toute demande de modification doit être formulée par écrit et envoyée par mail.

Si la confirmation et le billet ne sont pas parvenus dans un délai de 14 jours à compter de la date de paiement, la demande doit être faite par écrit et envoyée par mail.

Les personnes inscrites devront présenter leur billet électronique à l'entrée de la conférence.

5. Toute commande est ferme et définitive.
6. Le remboursement des inscriptions s'effectuera sous les conditions suivantes :
  - Toute demande d'annulation parvenue **au moins 60 jours** calendaires avant la conférence, fera l'objet d'un remboursement intégral.
  - Toute demande d'annulation parvenue **entre 30 et 60 jours** calendaires avant la conférence fera l'objet d'un remboursement à hauteur de 75 %.
  - Toute demande d'annulation parvenue **dans les 30 jours calendaires** avant la conférence fera l'objet d'un remboursement à hauteur de 30%.
  - ✓ La notification d'annulation doit être formulée par écrit et envoyée par mail. Elle doit comporter le nom du participant et le numéro d'inscription.
  - ✓ Toutes les demandes de remboursement seront traitées après la conférence. Les personnes concernées seront informées des modalités de remboursement par courrier électronique.
  - ✓ En cas d'annulation de l'inscription, il revient à la personne ayant envisagé sa participation de penser à annuler ses réservations d'hôtel et de voyage. L'organisation de la conférence n'accepte aucune responsabilité liée à ces annulations.
7. La non-participation à un événement, un départ anticipé ou la suppression d'un des éléments figurant dans la liste des droits et prestations liés à l'inscription ne font pas l'objet de remboursement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme ou d'annuler l'événement si les circonstances les y obligent. En cas d'annulation, les participants inscrits seront entièrement remboursés.

***Pour toute question ou réclamation, contact : [aude.bourceret@icdm.fr](mailto:aude.bourceret@icdm.fr)***